

Formation SSCT pour CSE - Renouvellement de mandat

CSESSRENOUV

La formation de renouvellement vise à permettre au participant d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner mais devra également être adaptée aux changements technologiques et organisationnels affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

Présentiel - Synchrone



Public Visé

Elus du CSE ayant déjà exercé 1 mandat (mandat de 4 ans consécutif ou non) : RP titulaires / suppléants ; membres de la CSSCT ; référent harcèlement en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes



Pré Requis

Etre membre élu du CSE ayant exercé 1 mandat

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser ses connaissances globales sur le CSE
Renforcer les compétences techniques et juridiques dans le domaine de la SS au travail
Maîtriser l'évaluation des risques professionnels
Maîtriser les outils d'analyse de la santé au travail
Mettre en œuvre la prévention et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise

Méthodes pédagogiques

Beaucoup de tests et d'exemples concrets en lien direct avec les besoins des participants
Des techniques directement mobilisables dans le cadre de leurs fonctions
Formation axée sur la mise en pratique
Méthode participative
Mise en situation professionnelle
Alternance de cours et d'exercices dirigés ou en autonomie
Brainstorming
Etude de cas
Capsules pédagogiques
Mur collaboratif
Quizz

Parcours pédagogique

Les enjeux politiques, économiques et sociaux du CSE

Composition du CSE

L'employeur, Président du CSE
Les membres élus du CSE
Les représentants syndicaux
Rôles respectifs

Fonctionnement du CSE

Les acteurs internes et externes au CSE
Les règles de fonctionnement du CSE
La fréquence des réunions du CSE
L'ordre du jour des réunions du CSE
Préparation des réclamations
Le déroulement des réunions
L'engagement de l'employeur
Le compte rendu des réunions du CSE
Obligation de discrétion et de confidentialité des élus
Les registres obligatoires
Les consultations

Attributions générales du CSE

Attributions spécifiques du CSE

-En matière de santé et de condition du travail :
Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels
Les notions de responsabilité civile et pénale
La délégation de pouvoir
La définition de la notion prévention des risques professionnels
La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet

Les statistiques nationales et du secteur d'activités
Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité)
Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
Les conséquences (psychologiques, physiques et financières)
La méthode de l'arbre des causes
-La prévention des risques professionnels :
Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
Les situations de travail
Le travail réel et le travail prescrit
Identification et évaluation des dangers et des risques
Les risques professionnels
La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage
Les bonnes pratiques de prévention
Les 9 Principes Généraux de la Prévention
Les différents niveaux de prévention
Rédaction et mise à jour du DUERP
La pénibilité au travail
La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement
- Les TMS, les RPS et les violences sexistes :
De quoi parle-t-on ?
Les enjeux du risque psychosocial
Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC
Les violences internes – Harcèlement moral / sexuel et comportements sexistes

Les moyens du CSE
Le local du CSE
Le panneau d'affichage des élus
Les communications numériques des élus
La liberté de circulation des élus
Les heures de délégation des élus
Le droit spécifique à la formation des élus
Les ressources et outils des élus
Comment bien communiquer avec les salariés

Moyens pédagogiques

1 ordinateur par stagiaire (si besoin) - Salle de formation claire, climatisée et spacieuse - Tableau blanc - Vidéo projecteur - Support de cours - Logiciel d'assistance des stagiaires à distance

Qualification Intervenant-e-s

Formatrice - Consultante - Juriste

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation diagnostique en amont : questionnaire d'auto-positionnement et recueil des attentes & besoins - Evaluation formative en cours de formation : exercices - Evaluation sommative en fin de formation : exercice/QCM - Bilan individuel des compétences acquises – Attestation de fin de formation - Questionnaire de satisfaction à chaud - Questionnaire de satisfaction à froid

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, et en fonction des besoins spécifiques, un entretien avec notre référente handicap pourra être organisé. Vous pourrez vous exprimer en toute confidentialité et liberté sur votre handicap. Merci de noter ci-dessous si vous êtes en situation de handicap.



Durée

21.00 Heures **3** Jours **Effectif**

Effectif

De 4 à 10 Personnes